

ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DU 22 AVRIL 2016

Procès verbal

La séance est ouverte à 14h40.

Ordre du jour :

- Rapport annuel du président
 - ✓ Présentation des comptes administratifs 2014 et 2015
 - ✓ Bilan d'activité de l'ASA
- Renouvellement des membres du syndicat
- Questions diverses

Présents :

Après émargement des présents et porteurs de pouvoirs, on constate que sur un total de 3659 voix, 2287 étaient présentes ou représentées, soit 62,5 % du nombre de voix de l'ASA.

→ **L'assemblée est donc valablement constituée.**

Etaient également présentes :

Christine FORT et Jessica JOLY, AG2C, expert-comptable.
Aurélien SCHNEIDER, Chambre d'Agriculture de la Marne, accompagnatrice de l'ASA.
Benoit ANDRIEUX et Stéphane LANTHIER, CEREG Pays de Champagne, Maître d'œuvre
Sandrine COUDERT, Reims Métropole, animatrice pour la protection de la ressource en eau
Dorian FONTANILLES, Chambre d'Agriculture de la Marne, animateur Contrat Global pour l'eau

En préambule, le président demande à deux personnes de l'assemblée non membres du syndicat de bien vouloir être scrutateurs pour le dépouillement des votes. Messieurs Thierry FAUCHERON et Jean-Edouard LARDENOIS se portent volontaires.

A / RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT

1) Présentation de l'activité de l'ASA en 2014 / 2015

Le président, M. LALLEMENT, commence l'assemblée par un mot d'accueil pour les propriétaires, présente l'ordre du jour de l'assemblée et remercie les membres du syndicat de l'ASA pour le travail réalisé.

Le président indique que l'ASA effectue de l'entretien de voiries chaque année et que pour la pérennité des chemins, chacun doit en être respectueux, surtout en sortie d'hiver. Il demande à ce que ce message soit relayé aux exploitants.

Enfin, le président souligne le travail de M. GUIDOTTY, secrétaire de l'ASA, (empêché lors de cette assemblée). Il souhaite que les propriétaires lui renouvellent leur confiance pour son renouvellement au sein du syndicat.

La parole est ensuite donnée à la CEREG afin de présenter le projet de travaux prévu (pour rappel, un montant maximum d'emprunt de 5 030 000 € avait été voté lors de l'assemblée des propriétaires de 2013). Sur la base d'une projection du terroir en 3D, l'ensemble des voiries, canalisations, fossés et des exutoires (bassins) prévus sont présentés aux propriétaires (en parallèle, des plans sont affichés dans la salle). Quatre secteurs de travaux sont envisagés ce qui permet d'avoir un projet global et cohérent hydrauliquement avec des aménagements sur l'ensemble des coteaux de l'ASA. Il est indiqué que les aménagements pourraient être réajustés en fonction des demandes des partenaires financiers (AESN, CIVC, Département...) et règlementaires (Police de l'Eau), notamment en lien avec la localisation des aménagements de l'ASA dans l'Aire d'Alimentation du Captage Grenelle de Verzy.

Le président précise qu'il s'agit d'une première tranche estimée à 4 300 000 € HT environ. Il indique que le scénario de pluie retenu pour le dimensionnement est 30 mm en 30 minutes et que des conventions seront mises en place avec les agriculteurs en aval des bassins de rétention afin de les indemniser en cas de débordement des ouvrages.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE VERZY
Autorisée par arrêté préfectoral N°2012/SPR/BAT/47 du 11 octobre 2012

Par ailleurs, il est expliqué qu'aucun aménagement (passage de canalisation, ...) ne sera fait sur une parcelle privée sans l'accord des propriétaires concernés, par le biais de conventions. Il précise que de nombreux contacts ont déjà été pris et que l'ASA a obtenu l'accord oral de la majorité des propriétaires.

Le président revient sur l'emprise foncière des bassins. Il remercie la commune de Verzy qui va appuyer l'ASA par la mise à disposition d'une réserve foncière de 4ha sur les 8ha nécessaires pour la réalisation des bassins. Il indique que le souhait de l'ASA serait de faire l'acquisition du foncier restant, des contacts étant en cours auprès des propriétaires agricoles.

Le président apporte une précision sur les voiries réalisées. Il précise que celles-ci ont prioritairement une vocation hydraulique. Elles permettront bien entendu une meilleure circulation mais elles ont pour objectif premier de résoudre les désordres hydrauliques du coteau. L'objectif de l'ASA n'est pas de bétonner tout le coteau mais bien de gérer de manière cohérente et globale l'hydraulique du vignoble en intégrant l'ensemble des enjeux associés (sécurité civile, protection de la ressource en eau, accès aux parcelles et biodiversité / intégration paysagère).

Enfin, une estimation de calendrier est donnée aux propriétaires. Il est précisé que le projet de travaux doit faire l'objet d'une démarche d'autorisation réglementaire auprès des services de la Police de l'Eau avec une enquête publique. Ce dossier est en cours de réalisation par la SAFER qui a été mandatée pour cette démarche, il devrait être déposé au mois de juin. Aurélie SCHNEIDER précise que les délais d'instruction de tels dossiers sont longs, autour de 8 mois quand aucune complication sur le dossier ne se présente. Le président espère dans l'idéal que des travaux pourront avoir lieu au printemps 2017.

Un propriétaire demande si ces aménagements vont permettre de limiter la quantité d'eau arrivant vers Val de Vesle. Le président explique qu'une partie de l'eau coulant actuellement vers cette commune sera interceptée en amont et gérée. Ainsi, moins d'eau arrivera finalement à Val de Vesle.

→ Le président propose un sondage à main levée afin de connaître le sentiment des propriétaires sur le projet qui vient d'être présenté. Suite à ce sondage, l'ensemble des propriétaires s'exprime favorablement au projet.

2) Comptes administratifs 2014 et 2015

Christine FORT, comptable de l'ASA, présente les comptes administratifs 2014 et 2015.

Le compte administratif 2014 présente un résultat de clôture de **249 621.21 €**.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il comprend les redevances syndicales. En termes de dépenses de fonctionnement, il s'agit majoritairement d'entretien de voiries, de l'assurance de l'ASA ainsi que des frais de comptabilité et de fonctionnement administratif. Pas de frais d'investissement en 2014.

Le compte administratif 2015 présente un résultat de clôture de **471 740.46 €**.

Au niveau des recettes de fonctionnement, il comprend les redevances syndicales. En dépenses de fonctionnement, le poste majoritaire est l'entretien de voiries, suivent ensuite des frais administratifs (comptabilité, fonctionnement administratif,...), l'assurance, les frais du Trésor public ainsi que des remboursements de frais. Le président revient sur ce point et indique qu'avant que l'ASA soit financièrement viable, le président et d'autres membres ont avancé de l'argent à l'ASA. Il s'agit donc d'une régularisation. Enfin, des frais d'études ont été enregistrés en dépenses d'investissement.

Mme FORT fait ensuite un focus sur les comptes de gestion avec les disponibilités financières de l'ASA ainsi que sur le montant des redevances non recouvrées à la date de l'assemblée.

→ Soumis au vote à bulletin secret, le rapport annuel du président recueille 2287 voix favorables, 0 voix défavorables et 0 voix nulles. Le rapport annuel du président est donc adopté à l'unanimité des voix présentes et représentées.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE VERZY
Autorisée par arrêté préfectoral N°2012/SPR/BAT/47 du 11 octobre 2012

B / RENOUELEMENT DES MEMBRES DU SYNDICAT

Comme cela est spécifié dans les statuts de l'ASA, il convient de renouveler le tiers des membres du syndicat tous les deux ans, soit trois titulaires et un suppléant en 2016 (Cf. articles 12 et 13).

Lors de ce second renouvellement, les mandats de Messieurs François GUIDOTTY, Jean LALLEMENT et Christophe MICHEL, titulaires, ainsi que celui de Thibault HURIER, suppléant, arrivent à leur terme.

Après appel à candidatures Messieurs François GUIDOTTY, Jean LALLEMENT et Christophe MICHEL postulent aux postes de titulaires et Monsieur Thibault HURIER postule au poste de suppléant.

Les résultats du vote à bulletins secrets sont présentés dans le tableau suivant :

NOM	TITULAIRES	SUPPLEANTS
François GUIDOTTY	2277 voix (99,6%)	
Jean LALLEMENT	2273 voix (99,4%)	
Christophe MICHEL	2186 voix (95,6%)	
Thibault HURIER		2196 voix (96%)

0 voix nulles

- Sont élus **membres titulaires, à la majorité des voix** : Messieurs François GUIDOTTY, Jean LALLEMENT et Christophe MICHEL pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.
- Est élu **membre suppléant, à la majorité des voix** : Monsieur Thibault HURIER pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

C/ QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée vers 16h15.

Suit une intervention technique de Dorian FONTANILLES de la Chambre d'Agriculture de la Marne ainsi que Sandrine COUDERT de ReimsMetropole portant sur « **Captage d'eau potable de Beaumont-sur-Vesle : comment le protéger ?** ».

Fait à Verzy,
Le 26 avril 2016.

Le Président,
Jean LALLEMENT